



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-MOT-084

Déposé le : 14.6.2016

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Préservation du patrimoine et sauvegarde des archives cantonales : deux raisons de soutenir le Musée Bolo.

Texte déposé

Plusieurs membres du Grand Conseil se sont inquiétés, ces dernières années, de la pérennité de nos archives magnétiques et informatiques. Selon les constats faits maintenant déjà, les données notamment comptables des années 1990 à 2000 sont aujourd'hui inexploitablement autrement qu'en se référant à leurs copies papier ou à leurs versions préservées sur microfilms. Et le Grand Conseil a été averti il y a plus de deux ans que le système de microfilmage avait été définitivement abandonné au profit d'un système d'archivage purement informatique. Même le papier ne sera donc plus archivé à moyen et long terme concernant le fonctionnement de l'Etat de Vaud.

Cela pose l'énorme question de la pérennité et de la sauvegarde des archives de l'Etat. Pour le moment, le Conseil d'Etat et ses services y ont apporté une réponse technique satisfaisante à l'échelle d'une vie humaine. Mais la fonction des archives est précisément de porter témoignage bien au-delà de ce laps de temps, pour constituer ce qu'on appelle l'Histoire. A cette problématique, le canton n'a pas de réponse adéquate et n'a même pas fait de réelle proposition.

La solution simple qui semble envisagée par le Conseil d'Etat est de mettre en place une systématique de copie et de transfert des données, en imaginant qu'elle peut résoudre tous les problèmes susceptibles de se produire : détérioration d'un support, corruption fonctionnelle lors d'une conversion, copie incomplète non vérifiée, etc.

Pour répondre à ce premier problème, on pourrait imaginer de mettre à disposition les moyens en personnel et en technologie nécessaires à ces transferts périodiques. Une équipe d'informaticiens et de personnes ressources «métier» pourrait être affectée exclusivement à cette tâche. Dans ces conditions, il serait possible de développer des routines de copie et de conversion qu'il serait possible de contrôler, en assurant par ailleurs des doubles de sécurité, afin que la génération suivante puisse simplement lire les données de la génération précédente.

La deuxième difficulté qui n'est, elle, pas du tout prise en compte par les vagues projets étatiques évoqués à propos du processus de sauvegarde par copie, c'est la disponibilité des machines capables de lire et de transcrire les données non seulement de la génération précédente, mais de toutes les générations depuis la première création des premières données informatiques.

C'est seulement par cette garantie que l'on peut déjà espérer récupérer un jour nos données perdues des années 1990, et qu'il sera peut-être possible en 2050 de relire un support et d'ouvrir un logiciel des années 2000 pour compenser un accident fatal survenu sur une copie de sécurité ou lors d'une conversion des données originales.

Les Archives cantonales n'ont pas pour vocation d'être à la fois le lieu de stockage des données et le local d'entretien mécanique des machines, des logiciels et des savoir-faire nécessaires à leur exploitation. Dans le cas de l'informatique – puisque celui du micro-film est en fait réglé par l'immense durabilité du support et la simplicité de lecture de son rendu analogique – il existe fort heureusement une institution qui s'est donnée pour mission de conserver la mémoire matérielle, logicielle et technique de l'Histoire de l'Informatique. Il s'agit d'un musée privé né de l'initiative passionnée d'un jeune étudiant au début des années 1990, M. Yves Bolognini, dont la collection est maintenant propriété de la Fondation Mémoires Informatiques et est exposée dans l'espace appelé Musée Bolo à l'EPFL. La Fondation est appuyée par l'Association des «amis du Bolo's Computer Museum» (aBCM).

La richesse de ce musée est double:

- il conserve dans ses collections la quasi-totalité de tous les appareils qui ont été produits par l'industrie informatique depuis la fin des années 1950 ainsi que les programmes qui ont permis de les utiliser;
- il fédère une cinquantaine de passionnés, la plupart techniciens de très haut niveau, qui se sont fixé pour mission de maintenir ces machines et de les présenter aux générations futures.

A ce jour, le Musée Bolo et l'aBCM sont la seule ressource existant en Suisse, et peut-être bien au-delà, qui est en mesure de répondre à la demande d'une entité quelconque qui se trouve face à la nécessité de reconstituer des archives informatiques. Cela s'étend d'ailleurs non seulement à des données anciennes mais également à des supports et à des logiciels récents, les membres de l'association des amis du Musée Bolo assurant en permanence une veille technologique extraordinairement compétente.

Cette valeur a été reconnue par exemple par le CERN lorsqu'il a voulu fêter les 25 ans du Web en 2014. L'aBCM a été mandatée pour refaire fonctionner l'ordinateur NeXT d'origine sur lequel Tim Berners-Lee a créé le www à Genève en 1989. Elle a également réussi à sauver les données et à les transférer sur des supports plus récents.

Le Musée Bolo est menacé dans son existence par le désintérêt des décideurs qui font l'industrie informatique aujourd'hui. Il est certes le réceptacle de leurs rebuts, mais il n'obtient plus les soutiens financiers qui sont aujourd'hui nécessaires pour simplement entretenir le matériel ancien. Le stockage de celui-ci est problématique et l'emplacement actuel, mis à disposition par une entreprise, aurait déjà dû être libéré en 2013. Même l'EPFL semble n'avoir aucun projet pour ce musée, pourtant installé dans ses murs depuis près d'une quinzaine d'années, et il ne figure même pas dans les affectations futures des locaux.

Nous devons aujourd'hui réfléchir à notre rôle dans la préservation de cet ensemble patrimonial unique, essentiel pour l'histoire, avec un petit et un grand «H», du canton voire de notre pays dans son ensemble.

- L'histoire de l'informatique n'existe pas seulement par la Silicon Valley, mais également parce que des chercheurs et des passionnés ont créé dans notre région des outils et des entreprises qui ont écrit cette histoire. Il n'est qu'à penser au professeur J.-D. Nicoud qui a créé dès mi-1970 l'ordinateur Smaky et sa souris avant que Apple ne popularise l'interface graphique, ou à Logitech dont le nom est devenu quasiment synonyme de terminal de saisie (souris, clavier). Et l'on a évoqué plus haut également la création du Web à Genève.
- La conservation des machines, des logiciels, des divers outils et autres traces techniques de cette histoire est un devoir patrimonial essentiel. Notre canton se comporte de manière incroyablement futile en matière d'histoire technique. Le domaine de l'horlogerie et de la micro-mécanique repose entièrement sur des institutions privées, et le manque de moyens a déjà vu disparaître par exemple les collections de la production Paillard-Bolex dans le nord-vaudois. L'Audiorama, qui retraçait à Montreux l'histoire du stockage, de la reproduction et de la transmission du son, malgré un mandat de l'OFCOM pour la formation des techniciens chargés de maintenir le patrimoine sonore, est mort par abandon des autorités cantonales et communales. L'essentiel de ses collections a été transféré, heureusement, au Musée privé Enter de Soleure, et ce n'est qu'au moment du transport effectif que le Service des biens culturels du canton s'est ému de voir disparaître par exemple le premier studio radio de 1917 du Champ-de-l'Air.
- Pour les générations futures, et pas seulement pour nos descendants de ce seul XXI^{ème} siècle mais aussi

loin dans le futur que nous sommes capables de remonter dans notre passé, il est essentiel que nous conservions à notre disposition les outils nécessaires au moins à la lecture des fichiers informatiques. Le Musée Bolo s'est fixé la mission de maintenir matériel et logiciel, et il offre l'immense avantage de réunir autour de ses collections les seules personnes capables et désireuses de faire fonctionner cet héritage.

- Conserver le passé est également une manière d'inventer l'avenir. On l'a vu par exemple avec le mandat donné par l'Union Européenne à la Maison d'Ailleurs d'Yverdon, musée de la science-fiction, pour tenter de définir une vingtaine de pistes imaginées par les auteurs du XX^{ème} siècle pouvant être concrétisées au XXI^{ème}. L'histoire de l'informatique, qui s'est contentée à ses débuts de ressources infimes pour réaliser des miracles de créativité, demeure un réservoir encore inexploité afin d'optimiser les découvertes de notre temps.

En 2015, le Conseil d'Etat s'est vu soumettre un dossier évoquant un projet de nouveau «Musée Bolo», avec l'appui de Lausanne Région. Il a malheureusement opposé une fin de non-recevoir absolue à cette demande, même pour une simple étude de faisabilité qui aurait permis une estimation des coûts. C'est d'autant plus regrettable que des pistes sérieuses pour une implantation dans l'Ouest lausannois sont à l'étude avec les organismes de promotion économique.

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, je demande par la voie de cette motion que le Conseil d'Etat prenne un ensemble de mesures destinées à préserver dans le sens le plus large du terme le patrimoine informatique du canton.

1. Soumettre dans les meilleurs délais l'EMPD annoncé concernant la conservation à long terme des archives informatiques. Cela concerne en particulier la nécessité de créer une équipe permanente chargée de suivre l'entreposage, le stockage, la copie et le transcodage éventuel des données déjà existantes ou à venir.
2. Inclure dans ce dispositif l'entier des ressources fournies par l'actuel Musée Bolo, que ce soit le patrimoine produit en Suisse ou les machines nécessaires à l'exploitation des données, ainsi que le réseau de compétences humaines regroupé au sein de l'abcm. Un mandat similaire à celui que l'OFCOM avait donné à l'Audiorama Club pourrait être octroyé.
3. Trouver d'urgence les locaux nécessaires à l'entreposage et à la sauvegarde de la collection actuelle et future du Musée Bolo. L'objectif à moyen terme est que cet entreposage soit couplé avec des espaces d'exposition et d'accueil permettant d'assurer la pérennité de la présentation muséale de cette histoire de l'informatique.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport sur sa prise en considération.

Laurent Ballif, 14 juin 2016

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate et renvoi au CE

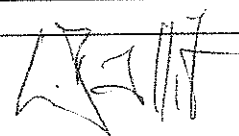


(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire



Nom et prénom de l'auteur : Laurent Ballif

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mai 2016

Ansermet Jacques

Attinger Doepper Claire

Aubert Mireille

Baehler Bech Anne

Ballif Laurent

Bendahan Samuel

Berthoud Alexandre

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Bonny Dominique-Richard

Bory Marc-André

Bovay Alain

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Cachin Jean-François

Calpini Christa

Capt Gloria

Chapalay Albert

Chappuis Laurent

Cherubini Alberto

Cherbuin Amélie

Chevalley Christine

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clément François

Clivaz Philippe

Collet Michel

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Cretegny Géraud

Cretegny Laurence

Croci-Torti Nicolas

Crottaz Brigitte

Cuérel Julien

De Montmollin Martial

Debluë François

Décosterd Anne

Deillon Fabien

Démétriades Alexandre

Desmeules Michel

Despot Fabienne

Devaud Grégory

Dolivo Jean-Michel

Donzé Manuel

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Duvoisin Ginette

Eggenberger Julien

Ehrwein Nihan Céline

Epars Olivier

Favrod Pierre-Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Cantone Fabienne

Gander Hugues

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Glauser Nicolas

Golaz Olivier

Grandjean Pierre

Grobéty Philippe

Guignard Pierre

Halldy Jacques

Hurni Véronique

Induni Valérie

Jaccoud Jessica

Jaquet-Berger Christiane

Jaquier Rémy

Jobin Philippe

Jungclaus Delarze Suzanne

Kappeler Hans Rudolf

Keller Vincent

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mai 2016

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Stürner Felix
Marion Axel	Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Rau Michel	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Melly Serge	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric